PROCÈS-VERBAL
COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Réunion	**COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE** Vendredi 24 août 2018 au siège de la ligue à Dijon
Présidence	Président de la CRA, Laurent KLIMCZAK.
Présents :	Christophe ADAM, Patrick BAUDION, Jacques BADET, Michel DIGIROLAMO, Gérard GEORGES, Amandine MENIGOZ, Clément TURPIN, Didier VINCENT.
Excusés :	Benoit MORELIERE, Jean-Marie ROBELIN, Thierry WANIART.

La commission adresse ses sincères condoléances à la famille d'Alexis DAUTELOUP, arbitre du district de la Nièvre, décédé tragiquement à l'âge de 18 ans.

La commission adresse ses sincères condoléances à la famille de Pierre et Laurent BOLLET pour le décès de leur maman.

La commission adresse ses plus sincères condoléances à la famille de Jacques LEGER, Président d'honneur de la ligue Bourgogne-Franche-Comté.

Une minute de silence est respectée.

1. – COMMUNICATION DU PRESIDENT

La CRA prend connaissance du PV du pôle ETRA-JAL du 7 août dernier.

La commission a bien reçu le PV de la commission de discipline relatif au dossier Franck COLLIN. S'agissant d'un arbitre de district, la CRA l'a transmis à la CDA 71 pour traitement (suites reçues du président de CDA).

2. – PREPARATION DE LA SAISON 2018-2019

La commission fait un point sur les effectifs.

La CRA a reçu la demande de retour à l'arbitrage en ligue de Pierre-Marie BROBECK, ancien arbitre fédéral franc-comtois. La commission décide de le faire observer par 2 observateurs CRA en début de saison afin de déterminer le groupe qu'il intégrera (groupe Régional Elite exclu).

La commission décide de ne pas classer les arbitres promotionnels fédéraux. Sont concernés :

- AAR1 : Quentin GUIDOU et Valentin THERY SIMONIN ;
- Futsal : Aurélien GERAULT, Khalid FOUAD, Valérien THIBERT et Quentin GUILLAUME ;

Il est procédé à un point sur les observateurs et les modalités d'observations en fonction des effectifs modifiés. La CRA compte 58 observateurs pour cette saison. Le stage des observateurs est organisé le dimanche 2 septembre prochain à Dijon.

Une liste des observateurs et arbitres complétée sera transmise à la ligue pour validation des noms au conseil d'administration de septembre.

Avant la fin de l'année, la CRA établira une procédure de désignation pour les matches amicaux afin d'éviter les imbroglios de la trêve estivale. Ce point sera traité lors de la prochaine CRA plénière.

Un stage sera organisé pour les nouveaux arbitres assistants proposés par les CDA à la CRA plénière de classement. Il aura lieu mi-juin 2019. L'objectif est de les sensibiliser à la fonction et aux obligations du niveau ligue.

En application du RI de la CRA, les arbitres fédéraux (également classés en ligue) réussissant les tests physiques à la fédération n'auront pas à passer à nouveau les tests physiques en ligue fin septembre. Cette disposition ne s'applique pas aux candidats et aux candidats futsal.

La CRA fait un point sur l'organisation des tests physiques sur les différents sites et procède à la répartition des représentants de la CRA.
Les rattrapages des tests physiques et théoriques auront lieu le **samedi 27 octobre 2018** (lieu à préciser).

Le secrétariat fait un point sur la procédure interne à respecter dans la gestion des dossiers disciplinaires.

Le rassemblement des arbitres de futsal aura lieu le 29 septembre prochain à Saint-Julien en Côte d'Or.

3. – POINT DE SITUATION

Au regard du certificat médical reçu de la part de Abdellah SGHIR pour la saison 2018-2019, la CRA décide de geler sa saison.

4. - PREPARATION DU STAGE DE RENTREE

Le stage de rentrée aura lieu le samedi 1er septembre 2018 à la faculté (STAPS) de Dijon. Tous les arbitres sont convoqués.

5. – COURRIERS

Courriers reçus entre le 29 juin 2018 et le 24 août 2018			
02/07/2018	K. Selloum	Départ Espagne – transfert dossier	Pris note
06/07/2018	M. Mille	Souhait de faire sa dernière année JAL en district	Transmis CDA 21
13/07/2018	A. Sanchez	Démission	Pris note
17/09/2018	P. Marquiset	Départ Suisse – transfert dossier	Pris note
01/08/2018	K. Talali	Départ ligue AURA	Transfert dossier
02/08/2018	L. Michelet	Souhait d'être affecté à la catégorie district	Transmis CDA 71
03/08/2018	E. Ettoumi	Démission arbitrage	Pris note
03/08/2018	FFF	Examen de certification en arbitrage 2d degré	Pris note
03/08/2018	P. Mennetrier	Demande Année sabbatique	Accord CRA
19/07/2018	Mairie Chenove	Accord utilisation installation sportive	Pris note
17/08/2018	P. Girod	Arrêt fonction observateur	Remerciements
17/08/2017	P. Simonel	Demande année sabbatique	Accord CRA
19/08/2018	S. Mazzola	Absence assistant	Transmis CDA 21
20/08/2018	P. Janez	Rapport de match	Transmis CDA 21
21/08/2018	D. Rouginat	Rapport de match	Transmis CDA 71
22/08/2018	L. Nening	Rapport de match	Pris note
22/08/2018	A. Sghir	Blessure de longue durée – Indisponibilité saison 2018-2019	Prompts rétablissements
22/08/2018	C. Torres	Arrêt à l'arbitrage à la fin de la saison 2018-2019	Félicitations pour le parcours accompli

23/08/2018	D. Convert	Démission AAR1, souhait district Jura	Pris note
23/08/2018	P. Jayet	Candidature observateur ligue	Accord CRA

Courriers envoyés entre le 29 juin 2018 et le 24 aout 2018		
08/08/2018	Arbitres	Dispositif Talents/Mentors
10/08/2018	Arbitres	Convocation stage de rentrée le 1/09 à Dijon
10/08/2018	Observateurs	Convocation stage des observateurs du 2/09
11/08/2018	Arbitres	Communications de début de saison
24/08/2018	Arbitres N3	Instructions de début de saison
24/08/2018	Observateurs	Préparation stage des observateurs le 2/09
24/08/2018	Arbitre	Convocation « 3 jours pour devenir arbitre »

6. – QUESTIONS DIVERSES

Didier rappelle quelques points de règlement en futsal et foot entreprise :

- Futsal :
  - la règlementation risque d'être modifiée avec l'intégration du tacle ;
  - des réunions décentralisées seront organisées entre capitaines, dirigeants et arbitres une semaine avant la reprise du championnat R1 (semaine 38).
- Foot entreprise : les désignations devront être assurées par les CDA sauf les finales où le central sera désigné par la CRA et les assistants par la CDA concernées.

Gérard informe la CRA qu'il est impératif pour les arbitres désignés de vérifier la bonne identité du corps arbitral sur la FMI car seules les données de la FMI déclenchent le versement des indemnités et le pointage du nombre de matches. Des erreurs ont été constatées.
Aussi, concernant l'opération « 1000 ballons », les arbitres doivent impérativement indiquer « protocole fait » sur la FMI dans les « observations d'après-match ».

Le Président, **Le secrétaire de séance**,

Laurent KLIMCZAK **Amandine MENIGOZ**